

Fiche pays *Equateur*

Ratification Kyoto : le 13 janvier 2000

Important potentiel en ressources naturelles :

Divisé en 3 régions, l'Equateur offre une diversité géographique exceptionnelle :

- Cordillère des Andes qui traverse le pays du nord au sud parsemée de volcans
- Plaine côtière occidentale
- Jungles orientales du bassin de l'Amazone

Ce pays possède alors de nombreuses ressources naturelles :

- Solaires
- Hydrauliques
- Géothermiques
- Biomasses
- Eoliennes dans certaines zones

L'Equateur en bref :
Superficie : 283 560 km²
Nombre d'habitants : 13,3 millions d'habitants
PIB par habitant : 3700\$

Important potentiel CDM :

- Déchets : forte pénurie de décharges
- Energies renouvelables : depuis 1998, le secteur privé a la possibilité d'investir dans des projets de génération électrique. Le potentiel de ce secteur est estimé à environ 25 000 MW
- Efficacité énergétique

Autres projets possibles/potentiels :

- Projet géothermique (régions volcaniques)
- Projet électrification rurale via panneaux solaires
- Projet de reforestation avec communautés
- Projet de modernisation des transports en commun

FOCUS Aspects juridiques :

Afin de négocier avec l'état, notamment pour la participation à des appels d'offre d'achat de crédits carbone, il est nécessaire de s'enregistrer au niveau du RUP – Registre Public de Fournisseurs. Il est alors indispensable d'avoir un représentant local de la structure concernée.

Facteurs d'émissions sur le réseau électrique :

Facteur par défaut : 0,56053 tCO₂/MWh

Projets éoliens et solaires : 0,64621 tCO₂/MWh

Structures :

CORDELIM - *Corporación para la Promoción del Mecanismo de Desarrollo Limpio del Ecuador* : organisme à but non lucratif destiné à promouvoir les projets CDM.

www.cordelim.net

AND : Direction du changement climatique – coordination de l'AND

L'AND gère les aspects légaux et se charge d'approuver les projets au niveau du pays hôte.

Contacts :

CORDELIM : Andrés Hubenthal : ahubenthal@ambiente.gov.ec

AND : Ing. Julio Cornejo V. : jcornejo@ambiente.gov.ec

Projets visités :

- **Projet hydro 0,84 MW** – volontaire : 2985 crédits carbone par an
 - o Projet opérationnel
 - o PDD disponible
- **Projet biomasse 30kW** – estimation de 470 crédits carbone
 - o Prototype expérimental : destiné à être reproduit à plus grande échelle
 - o Projet opérationnel
- **Projet Hydro 9,6 MW** – estimation de 38.000 crédits carbone par an
 - o Etude de faisabilité en cours
 - o PIN en cours d'élaboration
- **Projet Hydro 11,8MW** – estimation de 46.000 crédits carbone par an
 - o Construction en cours
 - o PIN en cours d'élaboration

Secteur électrique :

Existents des contrats long terme : vente électricité à 4,5 c /kWh

Spot : environ 8c/kWh

La Loi du Régime du secteur électrique (LRSE, *Ley de Régimen del Sector Eléctrico*), approuvée en octobre 1996 a changé la structure et l'organisation du secteur. L'ancien INECEL (*Instituto Ecuatoriano de Electrificación*) a mis en place une séparation entre la génération de l'électricité, la transmission et la distribution.

Cette loi a créé le Conseil National de l'Electricité, CONELEC (*Consejo Nacional de Electricidad* - www.conelec.gov.ec) en tant que régulateur du secteur électrique et le CENACE, Centre National de contrôle de l'énergie (Centro Nacional de Control de Energía), une entité à but non lucratif en charge de la supervision technique des systèmes interconnectés

Toutes les centrales électriques bénéficient de deux possibilités pour vendre leur électricité : soit sur le marché spot où l'électricité est vendue en gros, ou via des contrats bilatéraux (entre un producteur et un distributeur, ou entre un producteur et un important consommateur).

FOCUS
Système électrique en Equateur :

CONELEC :
organisme qui régit tout le
secteur électrique

Producteurs d'électricité
- Public (env. 90%)
- privés

Transmission :
Transelectrica

Distributeurs
Géré par CENACE

Consommateurs